

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 77 du 8 novembre 2019, 14 h

Pharo – salle du conseil – Marseille

**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 16 décembre 2019**

**Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation**

### **SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

#### **Collège des professeurs et personnels assimilés :**

Nathalie BONNARDEL (pouvoir), Nathalie FABBE-COSTES (pouvoir), Marcel PASQUINELLI, Chantal TARDIF (pouvoir), Jean-Michel VITON (pouvoir).

#### **Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :**

William BENESSIONO (pouvoir), Christophe BUFFAT, Denis COLLOMP, François DEVRED (pouvoir), Mohammed KOUBITI (pouvoir), Éric VALERIO.

#### **Collège des Usagers :**

Lyes BELHADJ, Nicolas GRANGIER, Kane MARLIN, Pierre MARTIN (pouvoir), Nina SICARD-BENMEDJAHED (pouvoir), Clara MOLHO (pouvoir).

#### **Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Béatrice DELORGE, Nadège GUILLEM (pouvoir), Karine van HEUMEN.

#### **Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :**

Martine RENAUD.

**Membres en exercice : 40**

**Quorum : 21**

**Effectif présent ou représenté : 21**

**PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Marc BRUANT**

**ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Caroline BULGARELLI, Fanny CLAIN, Idoya DE PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Marc GEORGELIN, Pierre GRANIER, Chantal GUITTET-DURAND, Hervé JUVENAL, Odile MOLLARD, Nathalie PARQUIER, Goetz PARSIEGLA, Pascal RATHELOT.**

### **ORDRE DU JOUR :**

- I. Approbation de procès-verbal**
  - PV de la CFVU du 3/10/2019 (pour approbation)
- II. Actualités**
- III. Présentation**
  - Dispositif Césure
- IV. Formation / Pédagogie**
  - Bilan des conseils de perfectionnement de composantes
  - Modalités de contrôle des connaissances des composantes pour 2019/2020 : vague 4 (pour délibération)
  - Accès en master 1 pour 2020/2021 :
    - o Capacités d'accueil
    - o Modalités d'analyse des candidatures
    - o Dates de campagne de recrutement
  - Cadrage Congé pour projet pédagogique

## **V. Vie étudiante**

- Projets FSDIE (pour délibération)

## **VI. Questions diverses**

Le VP Formation ouvre la séance à 14 h 09.

### **I ACTUALITES**

Le VP Formation expose les points d'actualité suivants :

#### **1) SPORTIV'AMU**

Cette année, l'évènement SPORTIV'AMU a eu lieu sur le campus de Luminy le jeudi 17 octobre 2019. Des activités physiques et festives, en équipe ou en solo, ont été proposées aux étudiants et aux personnels : football, crossfit, zumba, handball, volleyball, body combat, fitness, cardio, pétanque, basketball, laser run...

#### **2) Décision du Conseil constitutionnel**

Dans un communiqué, le Conseil constitutionnel s'est prononcé le 11 octobre dernier sur « l'exigence de la gratuité de l'enseignement supérieur public ». Il est également indiqué que « Cette exigence ne fait pas obstacle, pour ce degré d'enseignement, à ce que des droits d'inscription modiques soient perçus en tenant compte, le cas échéant, des capacités financières des étudiants ».

Le VP Formation précise que le Conseil d'état doit rendre sa décision à ce sujet en décembre ou janvier prochain. Mme de Poncins ajoute que l'université de Lille a décidé de suspendre la mise en œuvre des frais différenciés prévus dans le cadre du programme « Bienvenue en France » pour l'année universitaire 2019/2020 suite à un vote de son CA le 7 novembre. Les étudiants internationaux, ayant réglé les frais différenciés, devraient être remboursés.

#### **3) Textes officiels sur l'accès aux formations de santé**

Trois textes sur l'accès aux formations de santé sont parus au J.O. du 5 novembre dernier :

- décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

M. Collomp signale que l'ensemble des composantes se réunissent depuis le mois d'octobre 2019 afin de travailler sur la construction d'un portail santé, dénommé PASS, comprenant des mineures disciplinaires, et des licences disciplinaires avec des mineures santé. La question du déport des effectifs de l'ancienne PACES vers les licences disciplinaires est plutôt compliquée à gérer et il reste à décider si les UE du module santé seront en surnuméraire ou intégrées partiellement dans les licences disciplinaires.

#### **4) Inauguration de babyfoots « inclusifs » à AMU**

Dans le cadre de la politique d'AMU en faveur de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations, huit babyfoots « inclusifs » dont les figurines sont mixtes et habillées aux couleurs d'AMU, vont être installés et inaugurés à partir du 12 novembre 2019 sur différents sites de l'université : dans l'Hexagone à Luminy, à l'IUT sur le pôle de Gap, à l'IUT d'Arles, à l'IUT d'Aix-en-Provence, à l'INSPE à Saint-Jérôme, au Cube à Aix-en-Provence, à la faculté des sciences à Saint-Jérôme et sur le site Saint-Charles.

Mme de Poncins précise que ce projet a été financé avec les crédits de la CVEC.

#### **5) Semaine AMU entreprises**

La semaine AMU entreprise (SAE) aura lieu du 19 au 22 novembre, puis les 4 et 5 décembre 2019 sur les campus Schuman à Aix en Provence et Saint-Charles à Marseille.

Dans le cadre de la SAE, le Forum Stages dédié aux étudiants se tiendra le 19 novembre 2019 au CCI Marseille Provence à Marseille.

#### **6) Concerts d'OSAMU et de CHORAMU**

Les ensembles OSAMU et CHORAMU vont se produire respectivement le vendredi 15 et samedi 16 novembre prochain au théâtre Nono à Marseille 8<sup>e</sup>.

#### **7) E-learning sur le handicap au travail**

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'inclusion du handicap et du maintien dans l'emploi, un module de formation ludique accessible en ligne sur le handicap au travail est proposé à tout le personnel d'AMU.

Les objectifs sont de dépasser les stéréotypes et les préjugés, comprendre la politique handicap impulsée par AMU et adopter des bonnes pratiques au quotidien.

## II APPROBATION DE PROCES-VERBAL

### PV de la CFVU du 3 octobre 2019

Concernant l'intervention de M. Belhadj lors de la présentation sur CIVIS en page 4 du procès-verbal, **M. Collomp** s'étonne que l'UNEF ait pris position contre la baisse des droits d'inscription.

**M. Marlin** confirme avoir entendu M. Belhadj prononcer ces propos lors de la dernière CFVU.

Sous réserve de la confirmation par M. Belhadj sur ses dires, les membres de la CFVU approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019.

## III PRESENTATION

### Dispositif Césure

**Mme de Poncins** rappelle tout d'abord qu'il avait été prévu de réaliser un bilan deux ans après la mise en place de la césure au printemps 2016 à AMU et présente ensuite avec **Mme Mollard**, responsable du pôle Scolarité à la DEVE, le dispositif césure (voir annexe 1).

**Mme Mollard** expose plus particulièrement des éléments chiffrés sur le bilan césure.

**Le VP formation** a trouvé cette présentation particulièrement intéressante et remercie **Mme de Poncins** et **Mme Mollard** pour le travail réalisé.

Concernant l'érosion assez forte entre les candidatures à la césure et les inscriptions effectivement réalisées, **le VP formation** demande si les désistements sont relativement uniformes sur toutes les formes de césure ou si une césure est particulièrement concernée par cette déperdition.

**Mme Mollard** répond qu'une investigation vient de débiter à ce sujet. Quatre composantes ont d'abord été interrogées pour déterminer les formes de césure concernées et les raisons de ces abandons. L'ensemble des composantes vont être ensuite sollicitées.

**Mme de Poncins** a également remarqué les faibles inscriptions à la FSS et la FEG alors que les candidatures à la césure dans ces composantes font partie des plus importantes. Cette question est encore à creuser, des erreurs dans les chiffres existant sans doute.

Comme élément possible de réponse à cette érosion, **M. Carlier** signale quelques cas d'étudiants non retenus dans leur formation sur Parcoursup, qui avaient demandé une césure et qui imaginaient, peut-être, être tout de même admis.

**M. Torre**, en tant que responsable pédagogique, trouverait intéressant de savoir quels moments du cursus sont plutôt à privilégier pour effectuer une césure et les demandes qui n'aboutissent pas afin de pouvoir aider les étudiants dans la définition de leur projet.

**Mme de Poncins** indique que 25 % des césures ont lieu entre la L3 et le M1. Un avis favorable du responsable du M1 est demandé avant qu'un étudiant ne parte en césure afin de lui garantir une place à son retour dans la formation. Mais le fait que l'accès en M1 soit sélectif pose problème. De la même façon, un contact périodique doit être assuré tout au long de la césure entre l'étudiant et le responsable de la formation d'intégration. Il s'avère que seulement 35 % des étudiants gardent ce contact, ce qui est à améliorer.

**M. Torre** confirme que garantir une place en master, alors que les recrutements n'ont pas débuté, est effectivement problématique, les calendriers n'étant pas synchrones.

Sur la page « Candidatez à la Césure » du site AMU, **M. Parsiegla** signale une erreur avec le lien sur la liste des référents Césure des scolarités. **Mme Mollard** répond qu'une mise à jour des informations sur la césure est en cours et devrait être finalisée pour début décembre.

**Mme Americi** demande s'il est bien question d'environ 50 % des étudiants qui ne s'inscrivent pas à leur retour de césure alors qu'ils avaient reçu un avis favorable.

**Mme Mollard** répond qu'il s'agit en fait des étudiants qui n'effectuent finalement pas de césure alors qu'ils avaient reçu une notification d'accord de leur césure. Elle rappelle que la commission césure émet des avis sur les demandes qui sont ensuite transmis aux composantes. Chaque directeur de composante notifie l'accord de césure aux étudiants qui doivent alors effectuer leur inscription administrative au mois d'août avant de partir.

**Mme Americi** demande si, dans le cas des césures réalisées sur un seul semestre, il s'agit plutôt du deuxième semestre en raison de l'échec de l'étudiant à son premier semestre et une volonté de se réorienter par exemple.

**Mme Mollard** répond que peu d'étudiants partent pour un semestre et, dans ces cas-là, les projets sont plutôt vagues, sauf dans le cas de césure pour réaliser un stage.

A la demande de précisions de **M. Parsiegla** sur les moments de césure possibles pendant le cursus d'un étudiant, **Mme Mollard** répond que réglementairement, une césure n'est pas possible en fin de cursus. Ainsi, une césure n'est pas autorisée au deuxième semestre d'un master 2, sauf si une poursuite d'études est prévue.

Avant de passer au point suivant, **le VP Formation** informe les membres de la CFVU d'une modification dans le déroulement de l'ordre du jour en raison de contraintes de certains intervenants, le point sur l'accès en master est ainsi avancé.

## IV FORMATION / PEDAGOGIE

### 1) Accès en master 1 pour 2020/2021 :

**Mme Almeras** informe tout d'abord les membres de la CFVU de l'ajout de documents relatifs à l'accès en masters 1 et 2 pour la FDSP, ainsi qu'en master 2 pour l'IAE, qui vont être traités aujourd'hui, sous réserve des votes dans leurs conseils respectifs.

En effet, le CA prévu le 10 décembre prochain devrait être finalement consacré exclusivement aux élections des conseils centraux d'AMU, et notamment à l'installation des nouveaux élus et à l'élection des personnalités extérieures. Aussi, les capacités d'accueil en masters 1 et les mentions dérogatoires en masters 2 pourront être soumis au CA du 26 novembre prochain.

A l'interrogation de **M. Georgelin** sur le point sur « les capacités d'accueil en premier cycle » qui devront figurer sur Parcoursup prévu à la CFVU de décembre, **Mme de Poncins** répond que cette information sur l'absence de CA en décembre date de la veille au soir et précise que, si des points essentiels doivent être présentés en CA, cela devrait être possible.

**Mme Almeras** présente ensuite pour l'année universitaire 2020/2021, les capacités d'accueil, les modalités d'analyse des candidatures et les dates de campagne de recrutement pour l'accès en master 1 des composantes ALLSH, EJCAM, FDSP, FEG, FSS, IAE, IEP, IMPGT, INSPE, OSU Pythéas, SCIENCES et SMPM et en master 2 pour la FDSP et l'IAE (voir annexe 2).

Elle ajoute que dans la colonne des « Modalités accès » en master a été ajoutée l'option « dossier + entretien » suite à un recours auprès de la DAJI.

**Mme Almeras** précise que six mentions en droit de la FDSP relèvent pour la dernière année du régime dérogatoire d'admission en seconde année de master et apparaissent dans les tableaux d'accès en masters 1 et 2.

Ces six mentions qui sélectionnaient encore au niveau master 2 en 2019/2020 vont désormais proposer des capacités d'accueil en master 1 pour 2020/2021. Or les étudiants, actuellement inscrits dans ces mentions de master 1, n'ont pas fait l'objet d'un processus de sélection à leur entrée en première année et vont donc l'être pour l'accès en master 2 pour 2020/2021. Il est en effet spécifié dans le cadrage des MCC qu'un étudiant doit être sélectionné dans l'une des deux années du cursus de master.

**Mme Almeras** indique également que la mention de master « Management et administration des entreprises » de l'IAE ne recrutant qu'au niveau du master 2, propose des capacités d'accueil pour ses deux parcours type. Elle ajoute que les chiffres sont identiques à ceux proposés l'année dernière, comme en FDSP.

Elle précise qu'une fois les mentions de masters 2 relevant du régime dérogatoire seront votées en CA, elles seront envoyées au Ministère pour publication.

**Mme Almeras** expose ensuite un tableau qui récapitule l'évolution des capacités d'accueil en masters 1 proposées pour les années 2019/2020 et 2020/2021, ainsi que les nombres d'inscriptions administratives réalisées au 24 octobre 2018 et 25 octobre 2019 de toutes les composantes (voir annexe 2).

**Le VP formation** souligne des écarts parfois importants entre la capacité d'accueil en master 1 et le nombre des inscriptions réalisées, ce qui pourrait justifier les baisses de capacité d'accueil demandées.

**Mme Almeras** indique que, dans ces cas, des explications ont été sollicitées et des diminutions ont eu lieu généralement pour s'aligner sur la réalité des effectifs.

Elle fait remarquer une capacité erronée pour la mention « Histoire de l'art » affichée à 108 l'année dernière au lieu de 18.

Dans le tableau recensant les capacités d'accueil des masters 1 de l'EJCAM, **M. Collomp** s'étonne de l'absence d'information proposée pour le parcours type « Métiers de l'information : communication, lobbying, médias » du master mention « Information communication » où est indiqué « ouverture en master 2 uniquement ».

**Le VP formation** demande qu'une vérification soit effectuée.

**M. Marlin** s'interroge sur la possibilité d'augmenter les capacités d'accueil régulièrement atteintes du master 1 mention « Psychologie », ainsi que de deux autres mentions de master 1 « Droit du numérique » et « Biodiversité, écologie et évolution » où les potentialités des métiers sont importantes.

**Mme Americi** trouve cette question tout à fait justifiée, mais ne peut répondre à cette demande. En effet, l'an dernier la capacité d'accueil de la mention « Psychologie » a effectivement été diminuée par rapport à ce qui avait été prévue dans l'accréditation, en raison du coût élevé par étudiant du master afin d'assurer une formation de qualité par l'équipe enseignante en vue de délivrer le titre de psychologue. Elle précise que les sept postes d'enseignants supplémentaires ont été obtenus pour pallier le sous-encadrement existant et suite à l'augmentation des capacités d'accueil en licence.

**M. Torre** reconnaît l'attrait des masters mentions « Droit du numérique » et « Biodiversité, écologie et évolution », mais le manque en moyens et en ressources humaines ne permet pas d'augmenter le nombre des étudiants.

**M. Granier** tient à faire remarquer que certaines mentions de master accueillent des groupes spécifiques en formation continue pour lesquels les inscriptions sont plus tardives, ce qui explique certaines différences avec la capacité d'accueil sur le tableau récapitulatif.

**M. Georgelin** abonde en ce sens concernant les étudiants en apprentissage où les inscriptions sont partielles car elles débutent plus tardivement ou ne sont pas finies.

**M. Collomp** tient à rappeler l'attention particulière à porter aux messages affichés pour tenir compte du délai des deux mois dans la règle du « silence vaut accord ». Il ajoute que toutes les candidatures ne sont pas à traiter au fil de l'eau, mais lors d'une même commission et ce, en particulier dans le cas d'un master partagé où les réponses aux candidats doivent être homogènes.

**M. Granier** estime, de façon générale, difficile d'attendre la fin de la période des candidatures pour ne pas perdre les « bons » candidats.

**M. Collomp** reconnaît qu'à la FEG, peu d'étudiants s'inscrivent au final sur les nombreux avis favorables donnés.

Concernant le master mention « Etudes culturelles » parcours « Monde anglophone » en ALLSH, **M. Collomp** estime que, dans les licences conseillées pour ce master, le parcours type « anglais » de la licence LLCER devrait être indiqué, en plus du parcours type « trilingue ».

A l'interrogation de **M. Granier** sur les mots clés demandés sur Parcoursup, qui sont différents de ceux sur le RNCP, **Mme Almeras** répond qu'il s'agit d'un référentiel imposé par le Ministère pour l'application « Trouver mon Master ». Elle ajoute avoir déjà fait remonter auprès du Ministère cette remarque, qui est restée sans réponse.

**M. Collomp** indique que, sur le RNCP, il s'agit de mots « libres » qui peuvent être différents selon les universités.

**Le VP Formation** trouverait logique que les mêmes mots clés soient utilisés pour ces deux applications.

## **Vote**

**Sous réserve :**

- des votes des documents proposés par la FDSP et l'IAE dans le conseil de composante respectif,
- de l'ajout de la licence LLCER parcours type « anglais » dans les licences conseillées pour l'accès en master « Etudes culturelles » parcours « Monde anglophone »,

**la CFVU émet un avis favorable à l'unanimité pour l'année universitaire 2020/2021 aux capacités d'accueil, modalités d'analyse des candidatures et dates de campagne de recrutement pour l'accès :**

- en master 1 des composantes ALLSH, EJCAM, FDSP, FEG, FSS, IAE, IEP IMPGT, INSPE, OSU Pythéas, SCIENCES et SMPM,
- en master 2 des composantes FDSP et IAE.

**Ces documents sont présentés en annexe 2 au présent procès-verbal.**

## **2) Bilan des conseils de perfectionnement de composantes**

**Le VP Formation** rappelle que ce bilan était à l'ordre du jour de la CFVU d'octobre et s'agissant d'un point d'information, il ne fera pas l'objet d'un vote.

Il indique que l'idée de ce bilan est de recenser les conseils de perfectionnement mis en place depuis la nouvelle accréditation d'AMU, sachant qu'un conseil peut intervenir au niveau de la mention, du parcours type ou d'un portail. Il présente ensuite le tableau récapitulatif des nombres des conseils existants par secteur, par composante et selon leur niveau d'intervention, ainsi que ceux qui se sont réunis (voir annexe 3).

**Mme Almeras** ajoute que ce bilan a été réalisé fin avril 2019, aussi des conseils de perfectionnement supplémentaires se sont sans doute réunis depuis. Elle signale que l'HCERES est très attentif à la constitution de ces conseils de perfectionnement et à leur apport pour les formations.

Concernant l'INSPE, **M. Paba** indique que les conseils de perfectionnement sont organisés au niveau des parcours types, ce qui explique le nombre important de quarante et un et ils se réunissent en général deux fois par an, mais en raison de la mise en place de l'APC, ils ne se sont pas tous réunis en 2019.

**Le VP Formation** trouve ce bilan plutôt positif au regard des chiffres recensés et qu'il serait également intéressant de mesurer le qualitatif de ces conseils.

**Mme Almeras** suggère la mise en place d'un GT avec l'OVE pour travailler sur ce sujet.

## **3) Modalités de contrôle des connaissances des composantes (MCC) pour 2019/2020 : vague 4**

**M. Juvenal** présente les modalités de contrôles des connaissances proposées par les composantes OSU Pythéas et SMPM - Médecine pour l'année universitaire 2019/2020 (voir annexe 4).

Concernant les masters mentions « Biodiversité, écologie et évolution », « Gestion de l'environnement » et « Sciences de la terre et des planètes, environnement » de l'OSU Pythéas, la note seuil en langue vivante étrangère (anglais) passe de 8/20 à 9/20 pour un souci d'harmonisation avec l'UFR Sciences qui co-porte ces masters.

**M. Torre** signale qu'il aurait souhaité être consulté sur ce changement en amont et qu'il serait bon que l'UFR Sciences travaille avec l'OSU Pythéas sur ces MCC. **M. Georgelin** abonde en ce sens.

**M. Collomp** indique que, lorsque la note seuil est appliquée au niveau d'une UE constituée de deux ECUE qui peuvent se compenser entre elles et dont l'un est l'anglais, la note seuil en langue étrangère peut perdre de son sens.

**M. Torre** répond que la note seuil sur une UE anglais exige des étudiants un certain niveau d'anglais et déplore que les notations soient différentes selon les sites.

**Le VP Formation** précise que les textes réglementaires prévoient qu'un master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère. **M. Georgelin** ajoute que le service des langues de l'UFR Sciences effectue une harmonisation des notations par rapport au référentiel B1/B2.

A la remarque de **M. Torre** sur l'organisation d'un test blanc du TOEIC pour tous les étudiants de l'OSU Pythéas, **le VP formation** signale qu'AMU a conclu un marché avec la société ETS GLOBAL pour la fourniture, la correction et la délivrance des résultats des tests TOEIC® Listening & Reading.

**M. Juvenal** indique ensuite que les MCC de niveau 3 du parcours « Sciences de l'eau (SCE-UFTAM) » du master « Gestion de l'environnement » de l'OSU Pythéas sont présentées suite à sa création.

La dernière demande concerne des modifications des MCC du certificat de capacité « Orthophoniste » de l'école de médecine, qui ne sont pas soumis au cadrage établissement des MCC de niveau 1.

**M. Torre** rappelle que la formation « Sciences de l'eau (SCE-UFTAM) » du master « Gestion de l'environnement » vient d'ouvrir cette semaine et rappelle qu'AMU est l'une des deux universités françaises impliquée dans l'UFTAM.

**Le VP formation** indique que M. Doumenq est également impliqué dans ce projet.

**M. Collomp** suggère que les UE de langues soient référencées au niveau du cadre européen de référence pour les langues (CECLR) afin que les étudiants soient informés du niveau visé par ces enseignements.

#### **Vote**

**La CFVU approuve à l'unanimité les modalités de contrôle de connaissances des composantes OSU Pythéas et SMPM - Médecine pour l'année universitaire 2019/2020, présentées en annexe 4 au présent procès-verbal.**

#### **4) Cadrage Congé pour projet pédagogique**

**Le VP Formation** présente le cadrage visant à mettre en œuvre le congé pour projet pédagogique (CPP) au sein d'AMU en application de l'arrêté du MESRI du 30 septembre 2019, publié au BO du 3 octobre 2019 (voir annexe 5). Il précise que le MESRI œuvre depuis à peu près deux ans à valoriser l'investissement pédagogique des personnels enseignants au même titre que la valorisation de la recherche dans la carrière de l'enseignant-chercheur.

Le CPP est l'équivalent en formation du congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) dédié à la recherche.

En accord avec Mme Bonnafous, l'administratrice provisoire d'AMU, le cadrage proposé reste au plus près du texte publié en distinguant clairement deux contingents :

- les CPP pour les personnels dans le cadre de leurs enseignements,
- les CPP dans le cadre de la reprise d'activité d'enseignements.

Quant aux critères, il s'agit de conserver ceux proposés par l'arrêté national.

**M. Georgelin** se félicite de la mise en place du CPP, symétrique du CRCT, mais s'étonne de la demande de rapport à l'issue du congé (point 5 du cadrage), alors qu'il lui semble que cette demande n'est pas formulée pour le CRCT, la symétrie n'est donc pas complète.

**Le VP formation** acquiesce en disant qu'une dissymétrie existe également au niveau des personnels bénéficiaires car le CRCT n'est éligible que pour les enseignants-chercheurs titulaires et non pour les enseignants.

A la question de **Mme de Poncins** au sujet de la position de l'établissement sur un lien éventuel entre le CPP et les NCU, le **VP formation** répond qu'un CPP demandé en connexion avec DREAM U pourrait avoir du sens et rentrer dans le critère de la politique de l'établissement.

**Mme Americi** remarque qu'il serait préférable, au dernier paragraphe du point 4, d'invertir « recherche » et « enseignement » dans les missions.

**M. Valerio** demande si le CPP concerne les enseignants en CDD LRU.

**Le VP Formation** estime difficile de déterminer ce qu'est un enseignant-chercheur assimilé.

**Mme de Poncins** propose, dans un souci de précision et afin d'éviter toute ambiguïté sur les personnels éligibles, de reprendre précisément la formulation de l'arrêté du CPP concernant les personnels assimilés dans le cadrage proposé.

#### **Vote**

**Sous réserve :**

- o de préciser, au point 1, les personnels bénéficiaires en reprenant les termes exacts de l'arrêté,
- o d'inverser, au point 4, « recherche » et « enseignement » dans les missions,

**la CFVU émet un avis favorable à l'unanimité au cadrage sur le Congé pour projet pédagogique, présenté en annexe 5 au présent procès-verbal.**

**V VIE ETUDIANTE**  
**Projets FSDIE**

**Mme Delorge** présente les conclusions des commissions FSDIE qui ont eu lieu les 18 et 24 octobre 2019 (voir annexe 6).

Vingt-neuf projets ont été financés pour un montant d'environ 38 556 euros sur les trente et un présentés lors des deux commissions.

Un projet a été différé à une commission ultérieure dans l'attente de compléments d'informations sur son budget. Un deuxième a reçu un avis défavorable en raison d'un dispositif déjà mis en place à AMU sur le même sujet.

**M. Marlin** tient à mettre l'accent sur deux projets, les « Pompom St Jérôme » pour son côté inclusif car ouvert à tout type d'étudiants, et les « Conférences Climat » qui proposent trois conférences tout au long de l'année, qui traitent d'un sujet d'actualités et est donc un projet pérenne.

**Le VP Formation** considère que ces types de dossiers sont effectivement à favoriser.

Il remercie les personnels du BVE pour leur investissement et le temps passé pour toutes ces commissions FSDIE.

**Mme Delorge** informe les membres de la CFVU que la prochaine commission sera également dédoublée, quarante-deux dossiers étant prévus.

**M. Collomp** ajoute que le temps consacré aux commissions « FSDIE social » est également à considérer.

***Vote***

**La CFVU approuve à l'unanimité les avis des commissions FSDIE projets des 18 et 24 octobre 2019, présentés en annexe 6 au présent procès-verbal.**

**Le VP Formation** lève la séance à 16 h 24.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

